

Chaudière à bois vitrée



Présentation du Matériel

Instruction pour l'Installateur

Instruction pour l'Utilisateur



FEUGENE

Optimum

eco



FEUGENE - Walter S.A.R.L- 33124 Brouqueyran

Cet appareil est conforme à la directive basse tension 73/23/CEE et aux normes françaises NF D 35 376
NF EN 305-5 (août 1999) Laboratoire agréé CETIAT 27-29 Bd du 11Nov 1918 - 69603 VILLEURBANNE

Table des Matières



Présentation du Materiel

- Caractéristiques générales
- Description de l'appareil
- Principe de fonctionnement

Instruction pour l'Installateur

- Conditions réglementaires d'installation et d'entretien pour la France
- Local d'implantation
- Conduit d'évacuation
- Raccordement à l'installation de chauffage central
- Sécurités hydrauliques
- Raccordement électrique
- Mise en service
- Schéma d'installation
- Entretien de l'installation

Instruction pour l'Utilisateur

- Avertissement
- Mise en route de l'appareil
- Combustible
- Arrivée d'air
- Décendrage
- Ramonage du conduit de fumées
- Dimension de la FEUGENE hors tout

GARANTIE

Cet appareil est conçu pour brûler le bois en toute sécurité

Cet appareil est conforme à la directive basse tension 73/23/CEE et aux normes françaises NF D 35 376 NF EN 305-5 (août 1999) Laboratoire agréé CETIAT 27-29 Bd du 11Nov 1918 - 69603 VILLEURBANNE

ATTENTION

**une mauvaise installation peut avoir de graves conséquences.
Il est recommandé de faire appel à un professionnel pour son installation.
L'appareil est livré sans accessoire ni fluide.**

Présentation du Matériel

Descriptif de l'appareil ■■■■

L'appareil comporte :

- Un foyer en acier comprenant une plaque à barreaux en fonte sur laquelle est disposé le combustible bûche.
- Un volet d'air permettant d'ajuster le débit d'air entrant dans le foyer et nécessaire à la combustion du bois.
- Un cendrier disposé sous la grille du foyer.
- Un échangeur tout acier dans lequel circule le fluide.

Principe de fonctionnement ■■■■

La Chaudière **FEUGENE®** a été créée pour l'usage du combustible bois. Le débit nécessaire aux phases de séchage, gazéification et combustion du bois est amené en parties basses du foyer, réglage possible au moyen d'un volet d'air.

- arrivée d'air primaire dans le tiroir

Les produits de la combustion doivent être évacués par l'intermédiaire d'un conduit approprié de diamètre 150mm. Un fluide permet de transférer une partie de l'énergie fournie par la combustion du bois à un ballon d'eau chaude et/ou aux radiateurs. Le constructeur préconise d'utiliser un fluide de chauffage résistant à 120° minimum.

L'énergie nécessaire au chauffage du local dans lequel est installée la chaudière **FEUGENE®** est transmise par convection et rayonnement par les parois de l'appareil.

Instruction pour l'Installation

***Le non respect des instructions de montage entraîne la responsabilité de celui qui l'effectue.
La responsabilité du constructeur est limité à la fourniture du matériel.***

Conditions réglementaire d'installation et d'entretien pour la France ■■■■

Norme NF C 15-100: Installation électriques à basse tension- Règles.

Norme NF P 51-201: Travaux de fumisterie (DTU 24-1)

Norme NF P 51-203: Cheminées équipées d'un foyer fermé ou d'un insert (DTU 24.2.2 mai 1993) . DTU 65,11: Dispositif de sécurité des installations de chauffage central concernant le bâtiment (DTU 65).

Arrêté du 22 octobre 1969: Conduit de fumées desservant les logements.

Arrêté du 22 octobre 1969 et arrêté du 24 mars 1982: Aération des logements.

Décret 93-1185 du 22/10/1993 relatif à la sécurité des consommateurs en ce qui concerne les foyers fermés de cheminées et les inserts utilisant les combustibles solides .

Le local d'implantation ■■■■

L'appareil de chauffage doit être installé dans un local approprié et bien ventilé par une amenée d'air frais par le bas et une ventilation haute, sur un socle ni combustible ni sensible à la chaleur, et à proximité du conduit de fumée.

Ventilation : Pour permettre le bon fonctionnement en tirage naturel, vérifier que l'air nécessaire à la combustion peut être prélevé en quantité suffisante dans la pièce où est installé l'appareil.

Dans les habitations équipées d'une VMC (ventilation mécanique contrôlée), celle-ci aspire et renouvelle l'air ambiant, dans ce cas l'habitation est légèrement en dépression et il est nécessaire d'installer une prise d'air extérieure complémentaire propre à la cheminée d'une section au moins égale à 50cm².

Emplacement de l'appareil : Choisir un emplacement central dans l'habitation qui favorise une bonne répartition de l'air chaud de convection dans la pièce principale. La diffusion de l'air chaud vers les autres pièces se fera par les portes de communication. Ces pièces doivent être en dépression ou équipées de grilles d'aération pour favoriser la circulation de l'air chaud.

Plancher : Lorsque le plancher est combustible, prévoir une isolation adéquate. Dans tous les cas, il est préférable de surélever le foyer pour l'éloigner du plancher.

Mur d'adossement et plafond : S'assurer qu'ils ne sont pas constitués ou revêtus de matériaux inflammables ou se dégradant sous l'effet de la chaleur (papiers-peints, moquette, lambris, cloisons légères avec isolation à base de plastique); dans le cas contraire, déposer ces matériaux sur toute l'emprise de la cheminée et les remplacer par un matériau incombustible ou élever une nouvelle cloison en béton cellulaire avec vide d'air entre les deux cloisons.

En tout effet de cause, la température superficielle de l'autre côté des parois (mur d'adossement, plafond, plancher) ne doit pas excéder 50° C en parties accessibles.

Le Conduit d'évacuation des fumées ■■■■

Le conduit de fumée doit être conforme à la norme NF P 51-201 (DTU 24,1)

Un seul appareil par conduit, un seul conduit par appareil.

Le conduit doit être en bon état et doit permettre un tirage suffisant (au minimum 15 à 20Pa).

Le conduit doit être compatible avec son utilisation dans le cas contraire il sera nécessaire de procéder au tubage ou au chemisage du conduit.

Si le conduit est extérieur, il doit être maçonné ou métallique, aller jusqu'au sol, comporter une trappe de ramonage et être raccordé à l'appareil par un conduit métallique. S'il est intérieur, il doit être maçonné ou métallique, dépasser de 5cm dans le local où se trouve l'appareil et être habillé dans les parties habitables pour ne pas dépasser 50°C en surface (80°C dans les parties non habitables ou inaccessibles).

Le conduit doit être propre, effectuer un ramonage à l'aide d'une brosse métallique hérisson pour éliminer les dépôts de suies et décoller les goudrons.

Le conduit doit avoir une isolation thermique suffisante, un conduit dont les parois internes sont froides rend impossible le tirage thermique et provoque de la condensation.

Le conduit doit être étanche et de section constante sur toute sa hauteur. Un conduit trop large risque de rendre le tirage thermique nul. Ses parois intérieures sont lisses et sans rétrécissements.

Le trajet du conduit est le plus droit possible (pas de 2 dévoiements, l'angle de ceux-ci avec la verticale doit être inférieur à 20°).

Le conduit doit avoir 4 ou 5 mètres minimum et doit déboucher à 40cm au-dessus du toit de la maison ou de toute construction ou élément à moins de 8 mètres.

Dans le cas de terrasse ou de toit dont la pente est inférieure à 15°, la souche doit au moins être égale à 1,20m.

Le conduit respecte une distance « d'écart au feu » de 16cm entre la paroi intérieure du conduit de fumée et l'élément combustible le plus près (bois de charpente et de menuiserie, isolant combustible...). Cet écart au feu peut être réduit pour certains conduits isolés.

Le couronnement ne doit pas freiner le tirage.

Si la cheminée a des tendances au refoulement, à cause de sa situation par rapport à des obstacles voisins, il faut coiffer la sortie d'un antirefouleur efficace ou rehausser la cheminée.

Si la dépression de la cheminée excède 30Pa, il faut installer un modérateur de tirage efficace sur le conduit de raccordement.

Raccordement à l'installation de chauffage central ■■■■

L'installation sécuritaire comporte (**accessoires non-fournis**) :

- Une pompe de circulation, accélérateur ou circulateur permettant de maintenir un débit adéquat de chauffage.
- Un carlostat ou aquastat commandant la mise en route de la pompe de circulation.
- Un thermomètre affichant la température de fluide sortie chaudière.
- Une soupape de sécurité tarée à 3,5bars, reliée à l'égout.
- Un manomètre (à proximité de la chaudière).
- Une soupape thermique avec sonde.
- Des purgeurs automatiques aux points hauts.
- Un vase d'expansion (fermé ou ouvert).
- Un disconnecteur.
- Une sortie tout à l'égout (pour la soupape thermique).

Voir schéma d'une installation avec une chaudière bois **FEUGENE®**.

Sécurités Hydrauliques ■■■■

Dispositions matérielles efficaces pour empêcher la température de l'eau dans l'installation les générateurs et les récipients en particuliers de dépasser 95°C, conformément à la norme NF P52-203 de mai 1993, référence DTU 65-11.

La chaudière doit être munie d'une soupape de sécurité tarée à 3,5bars et située directement à la partie supérieure du générateur et reliée à l'égout.

Le réseau hydraulique doit comporter un vase d'expansion permettant d'absorber la dilatation du fluide caloporteur en cas de surchauffe. Sa capacité sera égale à 20% minimum du volume de l'installation. Son installation devra répondre aux exigences du DTU 65-11, il sera soit ouvert et raccordé à la chaudière par un tube de gros diamètre ne comportant pas de vanne, soit fermé (sous pression), dans ce cas, la chaudière doit être équipée d'une soupape thermique (de type alimentation/décharge avec sonde thermique).

En effet, un dispositif de dissipation de l'excès de chaleur doit assurer une température maximale d'eau de la chaudière inférieure ou égale à 95°C.

La soupape thermique est chargée en cas de surchauffe de l'installation (ou en cas de coupure électrique), d'assurer le refroidissement de la chaudière. L'ensemble est raccordé au réseau de la ville d'une part et à une évacuation d'autre part. Lorsque la température d'eau de chaudière est supérieure à la valeur limite, la soupape s'ouvre, l'eau de ville est injectée dans le circuit retour chaudière, tandis l'eau en sortie chaudière est rejetée au réseau d'évacuation. Ceci jusqu'à ce que la température redevienne acceptable.

Raccordement électrique ■■■■

L'alimentation de la pompe de circulation, ou du circulateur, doit être protégé par un disjoncteur différentiel 30mA; Elle doit être alimentée sous une tension de 230V, 50Hz. Puissance électrique consommée 210W.

Mise en service ■■■■

Procéder au remplissage du circuit de chauffage par la partie la plus basse du circuit. Pendant le remplissage, veiller à purger l'installation pour évacuer l'air contenu dans les canalisations, l'échangeur et les radiateurs.

Vérifier la fermeture de la porte du foyer.

Procéder à la mise en route.

Vérifier que tout le circuit est en pression de service : 1,5bar.

Entretien de l'installation ■■■■

La cheminée doit être vérifiée et nettoyée régulièrement (environ 1 à 2 fois par an).

Instruction pour l'Utilisateur

Le Fabricant décline toute responsabilité concernant les détériorations de pièces qui seraient causées par l'emploi d'un combustible non recommandé, notamment le charbon ou par toute modification de l'appareil ou de son utilisation.

Avertissement pour l'usager :

La chaleur dégagée par un foyer fermé est nettement supérieure à celle d'une cheminée ouverte. Un foyer fermé mal installé peut-être à l'origine de graves incidents (incendie de cheminée, détérioration de la poutre décorative, inflammation de matériaux d'isolation à base de plastique, de la hotte et des cloisons, etc...)

Mise en route de l'appareil ■■■■

Au cas où l'installateur aurait mis des vannes, s'assurer qu'elles soient bien ouvertes avant la mise à feu.

Vérifier que les vannes d'une autre chaudière fioul ou gaz sont bien fermées.

Vérifier qu'il y a du fluide dans l'installation.

Vérifier la pression: 1,5bar

Régler l'ouverture du volet d'air;

Ouvrir la porte du foyer et placer dans le foyer du combustible sec(papier froissé, petit bois très sec, bûches de bois dur de petits diamètre).

Allumer le papier et laisser prendre quelques secondes puis fermer la porte du foyer.

Au bout de quelques minutes, charger quelques bûches sur le brasier.

Effectuer le chargement complet du foyer lorsque le feu a bien pris.

Vérifier la température du fluide sortie chaudière qui ne doit pas dépasser 70°C.



Combustible ■■■■

Il est recommandé d'utiliser du bois de chauffage sec (2 ans minimum de séchage); le bois introduit dans le foyer doit avoir été séché et stocké dans un endroit ventilé et abrité. Il est conseillé d'utiliser du bois dégageant beaucoup de chaleur et produisant de bonnes braises: charme, chêne, frêne, érable, bouleau, orme, hêtre..

Les grosses bûches doivent être fendues et coupées à la longueur d'utilisation avant d'être stockées.

Il est déconseillé d'utiliser du « bois vert » et du « bois récupéré », en effet, le bois vert ou trop humide, entraîne une diminution du rendement de l'appareil et provoque l'encrassement des parois internes de l'appareil et du conduit de fumées (suie, goudrons)

La combustion du bois traité peut provoquer rapidement l'encrassement de l'installation, par exemple, les clous de palette peuvent obstruer la grille du foyer.

Il est formellement interdit d'utiliser du charbon de quelque nature que ce soit.

Arrivée d'air ■■■■

L'entrée d'air est à réglé manuellement suivant la combustion désiré.

Plus le volet d'air est ouvert, plus la combustion sera active et forte. Et inversement en fermant le volet, vous calmez le feu et donc la chaleur s'en dégageant.

Décendrage ■■■■

L'utilisateur doit vider le tiroir-cendrier en fonction de son taux de remplissage. La cendre est un très bon engrais pour certaines plantes.

Ramonage du conduit de fumées ■■■■

Deux ramonages par an dont un pendant la période de chauffe sont imposés.

Le ramonage doit être effectué par une entreprise qualifiée qui remettra après intervention un certificat de ramonage à l'utilisateur qui justifiera en cas de problème auprès de son assureur.

Les indications portées sur la documentation technique et commerciale ne sont données qu'à titre indicatif, FEUGENE se réserve le droit de les modifier à tout moment et sans préavis pour tenir compte de l'évolution de la technique et des conditions économiques.

GARANTIE

La chaudière **FEUGENE**[®] est garantie pendant une période de 5 ans à compter du jour de la facturation et livraison sous réserve d'une utilisation normale, et d'une puissance n'excédant pas 25Kw. Cet appareil a été fabriqué avec le souci de vous donner entière satisfaction. Cependant en cas de défaillance, d'anomalie, de casse ou d'usure anormale, **FEUGENE**[®] appliquera la garantie ci-dessus, sous réserve que la pose a été effectué par un professionnel du chauffage ayant suivi les instructions de pose et le respect de normes.

FEUGENE[®] ne peut en aucun cas être tenu responsable de frais d'échange: main d'oeuvre de plombiers chauffagistes pour branchements et frais de déplacements. **FEUGENE**[®] ne peut être mis en cause pour des conséquences provenant du dépassement de la puissance, d'une mauvaise installation, du tirage de la cheminée ou de l'emploi incorrect de l'appareil, la garantie ne sera effective qu' après le paiement intégral de la chaudière.

FEUGENE[®] conserve la propriété des appareils vendus jusqu'au paiement intégral du prix en principal et accessoire, le défaut de paiement entraîne la revendication des appareils (en application de la loi n°80335 du 12 mai 1980). Vous bénéficierez, en tout état de cause, des dispositions des articles 1641 et suivant du code civil relatif à la garantie légale. Le bris de la vitrocéramique est exclu de la garantie s'il survient après la livraison.

(Les conditions générales de vente sont disponibles sur simple demande écrite)

IDENTIFICATION DE L'APPAREIL

Type de l'appareil

N° de série de l'appareil

Date de Vente

Cachet du Vendeur

